

Intitulé du programme

Programme d'Aménagement du Coulon à Cavaillon

Tranche 1.2

Recoupement du méandre du Grand Grès

ANNEE 2008 - 2009

BILAN DE L'OPERATION



MAÎTRE D'OUVRAGE :
Secrétariat technique :

Syndicat Intercommunal de Rivière du Calavon Coulon
Maison du PNR du Luberon
Place Jean Jaurès
84400 APT



MAÎTRE D'OEUVRE :

SAFEGE Ingénieurs Conseils
Délégation Méditerranée Outre Mer
13100 AIX EN PROVENCE



ENTREPRISES :

GROUPEMENT MIDI TRAVAUX / SERPE



COORD. SECURITE :

CET BOIZE
247 Rue Louis Lumière – ZAC Saint Martin
84120 PERTHUIS

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS :



SOMMAIRE

1. PREAMBULE	3
2. RAPPEL DE L'OBJET ET DE LA CONSISTANCE DES TRAVAUX	4
3. OBJECTIFS GENERAUX DES TRAVAUX	4
4. EXECUTIONS DES TRAVAUX	4
5. PLAN DE RECOLLEMENT	6

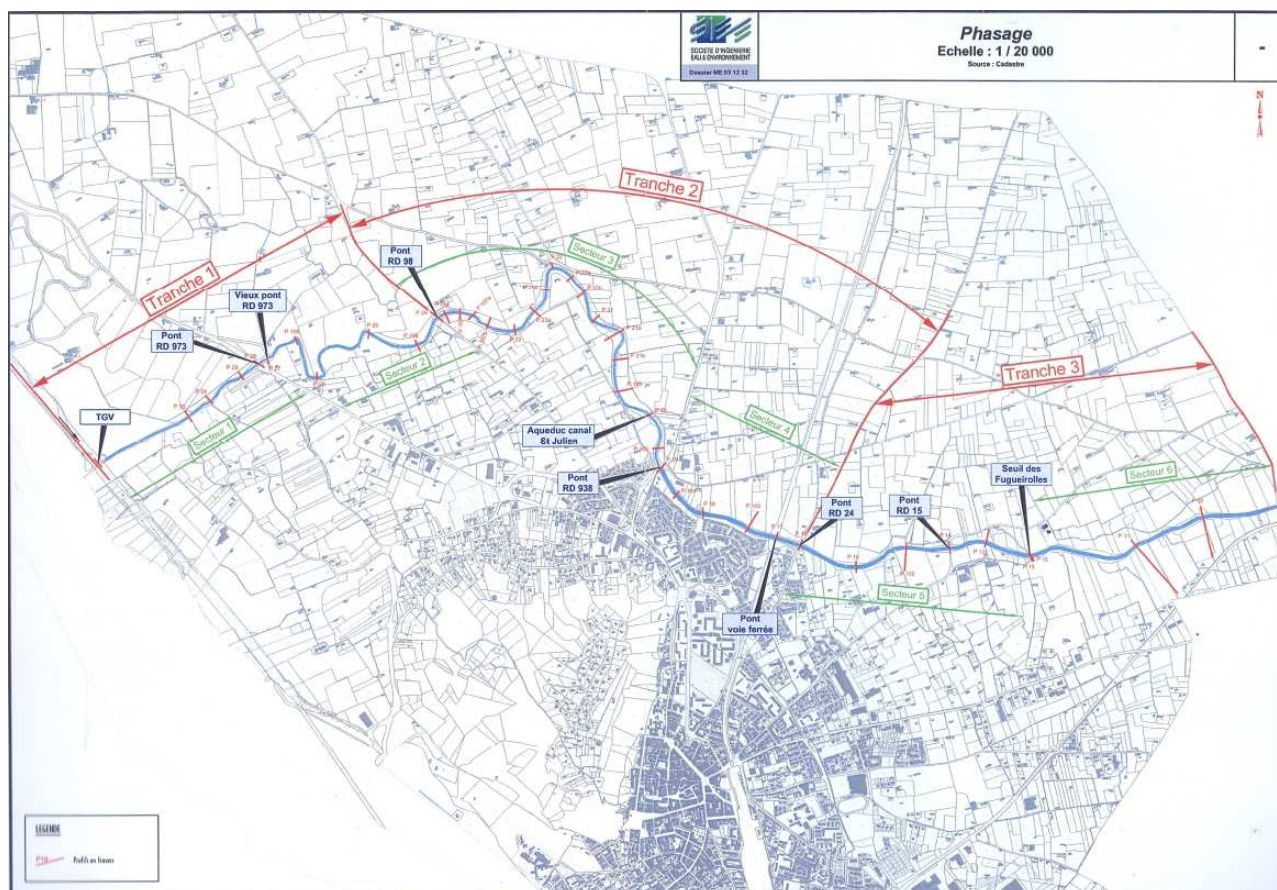
	<p>OPERATION :</p> <p style="text-align: center;">PROGRAMME D'AMENAGEMENT DU COULON A CAVAILLON Tranche 1.2 – Recouplement du méandre des Grands Grès</p> <p>MAITRE D'OUVRAGE :</p> <p>SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RIVIERE DU CALAVON-COULON Représenté par : Didier PERELLO, Président</p> <p>MAITRE D'ŒUVRE :</p> <p>SAFEGE Ingénieurs Conseil Représenté par : Guillaume ROUX, Directeur de Projet</p> <p>ENTREPRISES :</p> <p>MIDI TRAVAUX (mandataire) SERPE (co-traitant)</p> <p>MONTANT (hors étude – assistance technique) : 189 867,20 € HT soit 227 081,17 € TTC</p> <p>FINANCEMENT:</p> <ul style="list-style-type: none">- Etat (20% base HT) :.....127 500.00 €- Agence de l'Eau RMC (10% base HT) :.....51 000.00 €- Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (30% base HT):.....127 000.00 €- Conseil Général du Vaucluse (20% base HT) :.....102 000.00 €- Communes du SIRCC (20% base HT) :.....102 000.00 €
BILAN DE L'OPERATION	

1. PREAMBULE

Suite à la crue du 6 et 7 janvier 1994, le Parc Naturel Régional du Luberon et la commune de Cavaillon décident de définir un Programme d'Aménagement du Coulon à Cavaillon (PACC) afin de lutter contre les inondations sur la commune. Ce programme vise à améliorer les écoulements du Coulon en crue et à maîtriser le suivi et l'évolution de l'environnement de la rivière.

Deux tranches de travaux « d'urgence » sont réalisées entre 1996 et 2002, entre la voie TGV et la RD973 et la RD98 et la RD938, respectivement sous maîtrise d'ouvrage du Parc Naturel Régional du Luberon et de la commune de Cavaillon.

En 2004, le programme d'aménagement a fait l'objet d'un bilan intermédiaire. En tenant compte du retour d'expérience des phases précédemment réalisées et de l'évolution physique de l'hydrosystème, l'étude a abouti à une réévaluation financière du projet et à une refonte complète de la programmation des travaux. Désormais, le programme PACC comprend un total de trois tranches de travaux (*Ci-dessous le découpage du nouveau PACC*).



Le **Syndicat Intercommunal de Rivières du Calavon Coulon (SIRCC)** créé depuis décembre 2005 reprend la maîtrise d'ouvrage du PACC. Cependant, compte tenu du poids financier que représente le PACC pour le syndicat qui est en phase de démarrage, il a été décidé d'engager dans un premier temps les travaux de recoupement du méandre du Grand Grès, qui constitue un verrou hydraulique important, en deux tranches (1.1 et 1.2). La ville de Cavaillon dispose de toute la maîtrise foncière sur ce site.

Le présent bilan d'opération concerne les travaux de la tranche 1.2 du recoupement du méandre des Grands Grès.

2. RAPPEL DE L'OBJET ET DE LA CONSISTANCE DES TRAVAUX

Le présent document dresse le **bilan d'exécution des travaux du recouplement du méandre des Grands Grès – Tranche 1.2 – sur la commune de Cavaillon**.

Les travaux ont consisté à :

- Reprofiler le lit mineur et les berges,
- Reconstituer un espace boisé mobilisable en crue.

L'aménagement de ce secteur a fait l'objet d'un **appel d'offres ouvert**, après avis de publicité préalable et mise en concurrence conformément aux articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics, lancée le **11 septembre 2008**.

Le marché était composé d'une tranche ferme.

Le S.I.R.C.C. a **notifié le marché le 14 novembre 2008** au groupement d'entreprises **MIDI TRAVAUX** (mandataire) et **SERPE** (co-traitant) pour un montant initial global de **189 867,20 € HT**.

La préparation du chantier de **30 jours** a débuté le 17 novembre 2008.

La réception des travaux de la tranche 1.2 de recouplement du méandre des Grands Grès a été effectuée le 07 mai 2009.

3. OBJECTIFS GENERAUX DES TRAVAUX

Les opérations de la 2ème tranche des travaux de recouplement du méandre des Grands Grès ont consisté à prolonger jusqu'au vieux pont de la RD 973 les aménagements réalisés lors de la 1ère tranche.

Conformément aux principes de conception du PACC, il s'agissait de reprofiler le lit mineur du cours d'eau pour lui donner la capacité de transit du débit de projet.

Les travaux comprenaient ainsi :

- Les opérations préalables de traitement de la végétation (débroussaillage et abattages),
- Le recalibrage du lit mineur par des terrassements en déblais et remblais ; cette intervention a permis notamment de remettre l'axe du lit mineur dans l'entonnement des ouvrages de franchissement (ancien et nouveau pont de la RD 973),
- La création de la risberme rive droite et de la protection des pieds de talus par des techniques végétales (fascines et bouturages) et minérales (enrochements).

4. EXECUTIONS DES TRAVAUX

- Travaux préliminaire,
- Terrassements,
- Protections de berges

Protection de berge en enrochement amont du pont en rive droite



Recalibrage : Création d'une risberme en rive droite



Fascinage et bouturage en pied de berge et plantation en haut de berge (rive gauche)



Fascinage et bouturage en pied de berge (rive gauche)



5. PLAN DE RECOLLEMENT

